

Arrêté municipal n° 2025-1304 du 14 mars 2025 modifiant l'arrêté municipal n° 2019-1678 du 16 avril 2019 portant règlement de l'allocation nationale vieillesse

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté municipal
Date du texte	14 mars 2025
Publication	Journal de Monaco du 21 mars 2025 ^[1 p.3]
Thématique	Protection sociale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-municipal/2025/03-14-2025-1304@2025.01.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.465 du 11 décembre 2018 relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 7.398 du 15 mars 2019 relative à l'allocation mensuelle de retraite et aux aides sociales complémentaires ;

Vu l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2025-59 du 30 janvier 2025 relatif à l'allocation mensuelle de retraite et aux aides sociales complémentaires ;

Vu l'arrêté municipal n° 2019-1678 du 16 avril 2019 portant règlement de l'allocation nationale vieillesse ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'arrêté municipal n° 2019-1678 du 16 avril 2019.

Article 2

Ces dispositions sont applicables à compter du 1er janvier 2025.

Article 3

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 4

Une ampliation du présent arrêté, en date du 14 mars 2025, a été transmise à Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération en charge des fonctions de Ministre d'État.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 21 mars 2025

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2025/Journal-8739>